

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 25 FEVRIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 19 FEVRIER 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Elisabeth BONJEAN - Christine BASLY-LAPEGUE - Mrs André DROUIN - Jean-Pierre LALANNE - Mmes Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valérie ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Eric DARRIÈRE - Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Anne SERRE - M. Serge BALAO - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Vincent NOVO - Mme Géraldine MADOUNARI - M. Alexis ARRAS - Mmes France POUDEX - Sarah DOURTHE - Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS :

- M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
- Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
- M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN
- Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU donne pouvoir à Mme Valérie ALEXANDRE
- Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Marianne BERQUE-MANSAS
- M. Vincent NOVO donne pouvoir à M. Francis PEDARRIOSSE
- M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE
- Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS
- Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE
- Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIÈRE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : RESEAU D'EAU POTABLE : LUTTE CONTRE LES FUITES : DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

Les décrets d'application de la Loi Grenelle du 27 janvier 2012 ont fixé de nouveaux objectifs ambitieux en terme de rendement des réseaux d'eau potable.

Dans ce cadre, afin d'inciter les collectivités à réduire les fuites observées sur leurs conduites, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a lancé, sur une durée limitée, un appel à candidatures à l'obtention de subventions (20 millions d'euros distribués à l'échelle du bassin Adour Garonne).

Ce programme d'aides autorise le financement à hauteur de 40 % des travaux de renouvellement des conduites d'eau potable, pour les années 2016 et 2017, dans la mesure où ces travaux permettent une amélioration significative du rendement.

Les travaux du programme annuel de renouvellement des réseaux d'eau potable de la Régie des Eaux dont le montant peut être estimé à 1 million d'euros H.T pour 2016 et 2017 pourraient être éligibles à l'obtention de cette subvention exceptionnelle.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR FRANCIS PEDARRIOSSE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

SOLLICITE une subvention à son taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le programme de rénovation du réseau d'eau potable afin de lutter contre les fuites,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20160225-7-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 26 Février 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».